



PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 13 juin 2019

Charte du relogement : un accord trouvé avec l'ensemble des acteurs

A l'issue des discussions avec les associations, les collectifs, les représentants des délogés, et la ville de Marseille, un texte a été approuvé ce jeudi 13 juin 2019.

Pierre DARTOUT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône prend note, avec satisfaction, de cet accord et rappelle que l'Etat a toujours rempli ses engagements auprès des sinistrés, en veillant sans cesse à l'égalité de traitement.

Une fois approuvée par le Conseil municipal de la ville de Marseille, cette charte du relogement pourra être signée et permettra d'encadrer la situation des personnes évacuées à la suite d'un arrêté de péril ou d'insalubrité.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13